



REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'OISE
Arrondissement de SENLIS

DÉCISION DU MAIRE N°2026/49

**Objet : Contrat de prestation avec l'association « Ecurie Royal Carrousel »,
dans le cadre de l'événement « fête du cheval »**

Le Maire de la commune de Lamorlaye,

Vu l'article L2122 du Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2122-22,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment son article L2125-1,

Vu le Code de la commande publique notamment ses articles L.2122-1 et R.2122-8,

Vu la proposition faite par l'association « Ecurie Royal Carrousel »,

Considérant, que la Ville de Lamorlaye souhaite mettre en place une animation introductive aux spectacles équestres, dans le cadre de la fête du cheval 2026,

Considérant la nécessité de conclure un marché public pour fixer les règles de fonctionnement et d'organisation de l'activité susvisée réalisée par le prestataire,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : De conclure un contrat de prestation avec **Mme MOREAU Séverine**, Dirigeante de l'écurie Royal Carrousel 100, sise 35 rue des briqueteries - 60460 PRECY SUR OISE, et ce conformément au document contractuel.

ARTICLE 2 : Que l'association « Ecurie Royal Carrousel », mettra à disposition trois à cinq personnes afin d'effectuer un spectacle de dressage équestre, le samedi 19 septembre 2026, de 20h40 à 20h55, dans le parc du château de Lamorlaye.

ARTICLE 3 : Que compte tenu du caractère non lucratif de l'activité exercée, l'animation est consentie à titre gratuit.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise au contrôle de légalité.

Fait à Lamorlaye,

Le 17/09/2026,

Le Maire



Nicolas MOULA